



MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES CROSS

Centres régionaux opérationnels  
de surveillance et de sauvetage

60 ANS DE  
SURVEILLANCE ET  
DE SAUVETAGE  
EN MER



60 ANS | CROSS

# sommaire

1. Édito p.3
2. Les CROSS  
**hexagone et outre-mer** p.4
3. 1966-2026 :  
**60 ans d'histoire** p.6
4. Les CROSS  
**en action** p.9
5. À chaque CROSS  
**sa particularité** p.11
6. Sur le terrain  
**Paroles d'agents** p.12
7. Contacts p.16





Catherine Chabaud,  
ministre déléguée  
chargée de la Mer  
et de la Pêche

# ÉDITO

Il y a soixante ans, la France faisait un choix fort : créer les **Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)**, ces sentinelles silencieuses qui veillent, jour et nuit, sur nos côtes. Soixante ans de vigilance, d'engagement et de vies sauvées.

Depuis, la chaîne de surveillance et de sauvetage n'a cessé de se renforcer et de se moderniser. En inaugurant le CROSS Méditerranée rénové, **j'ai mesuré l'ampleur du chemin parcouru – mais aussi l'urgence des défis qui nous attendent.** La mer n'a jamais été aussi fréquentée, le trafic, les routes maritimes, et les cargaisons sont en constante évolution. Les loisirs nautiques se démocratisent, les technologies évoluent, et les risques se transforment sous l'effet du dérèglement climatique. **Face à cette réalité, les CROSS sont les gardiens de notre sécurité en mer : des femmes et des hommes qui, 24h/24, surveillent la navigation maritime mais aussi les pollutions, coordonnent les secours, anticipent les dangers et protègent les vies pour que la mer reste un espace de liberté et de plaisirs pour tous ceux qui, comme moi, ont la mer chevillée au corps.**

Chaque année, **les 9 centres hexagonaux et ultramarins coordonnent environ 15 000 opérations de secours.** Derrière ces chiffres, il y a de nombreuses vies préservées, mais aussi des drames qui auraient pu être évités. **Les quelques 340 agents des CROSS, aux côtés des 10 000 bénévoles de la SNSM** et de tous les acteurs du secours en mer, incarnent cette vigilance permanente qui fait de la France un modèle en matière de sauvetage maritime et nous permet de concilier l'ensemble des usages de la mer. Leur professionnalisme force l'admiration, mais il ne doit pas nous dispenser de notre propre responsabilité.

**La sécurité en mer est l'affaire de tous : plaisanciers, professionnels de la mer, collectivités et associations.** Et c'est bien sur celle de mon ministère à la fois en matière de prévention mais aussi d'intervention. **La meilleure sécurité reste celle qu'on anticipe.** Des gestes simples sauvent des vies et préservent aussi l'environnement marin.

Les 60 ans des CROSS sont l'occasion de célébrer **l'excellence opérationnelle** du dispositif de sauvetage en mer, mais aussi de porter un message clair : **la mer est notre liberté. La sécurité en mer est un impératif collectif.**

# LES CROSS HEXAGONE ET OUTRE-MER

*Services spécialisés du ministère chargé de la Mer, les CROSS sont rattachés aux directions interrégionales de la mer (DIRM) dans l'hexagone et aux directions de la mer (DM) en outre-mer. Ils agissent pour le compte du ministère chargé de la Mer et de la Pêche, et sous la responsabilité du préfet maritime dans l'hexagone et du délégué du gouvernement pour l'action de l'État en outre-mer. Ils sont dirigés par des administrateurs des Affaires maritimes et armés par du personnel civil et militaire.*

Au niveau international, les CROSS font partie du réseau des centres de coordination de sauvetage maritime (MRCC – *Maritime rescue coordination center*) institués par la convention internationale SAR (*Search and rescue*), sur la recherche et le sauvetage maritimes de l'Organisation maritime internationale. La France assure la responsabilité pour la recherche et le sauvetage dans une zone d'environ 24 millions de km<sup>2</sup>, correspondant aux SRR (*search and rescue region*) françaises. Le ministère délégué chargé de la Mer arme un réseau composé de 8 MRCC, d'1 MRSC (centre secondaire) et 1 JRCC (centre joint aéronautique et maritime) qui assurent la permanence et la capacité de réponse requises par la convention de 1979 sur le sauvetage maritime, 24H/24 et 7 jours/7.

Par ailleurs, les CROSS de la Manche assurent des fonctions de services du trafic maritime et veillent au respect des dispositifs de séparation du trafic (les *rails*) instaurés pour limiter les risques d'accident dans ce détroit extrêmement fréquenté.

# 340

**professionnels**  
civils et militaires se  
relient jour et nuit,  
365 jours par an

## 9 CENTRES



CROSS

**Gris-Nez**  
zone comprise entre la  
frontière belge et le cap  
d'Antifer



CROSS

**Jobourg**  
zone couvrant la Manche  
centrale, du cap d'Antifer à la  
baie du mont Saint-Michel



CROSS

**Corsen**  
zone du mont  
Saint-Michel à la pointe  
de Penmarc'h

## Les zones de responsabilité des CROSS



1 JRCC Tahiti, CROSS Antilles-Guyane

2 MRC Fort-de-France

3 CROSS Réunion  
MRC La Réunion

4 MRC Nouméa



CROSS

**Étel**

zone de la pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole



CROSS

**Méditerranée**

zone de responsabilité française en Méditerranée

# CROSS

- ▶ Antilles-Guyane
- ▶ Sud Océan Indien
- ▶ COSS N<sup>elle</sup>-Calédonie
- ▶ JRCC Tahiti

COSS : centre opérationnel de surveillance et de sauvetage  
JRCC : centre de coordination de sauvetage aéro-maritime (*Joint Rescue Coordination Centre*)

# 1966-2026

# 60 ANS

# D'HISTOIRE

## 1966

### Création du CROD de Lorient

Avant les années 1960, l'organisation des secours en mer reposait sur une répartition des responsabilités assez fragmentée. La zone au large dépendait de la Marine nationale, tandis que les zones côtières relevaient de la direction générale de la marine marchande, elle-même organisée en différents quartiers des Affaires maritimes. À ce niveau local, les moyens étaient limités : quelques outils de communication rudimentaires, un canot, des ressources terrestres et le soutien éventuel de navires présents à proximité. Ce dispositif pouvait suffire lorsque les incidents survenaient près des côtes et étaient bien localisés, mais il montrait rapidement ses limites malgré toute la bonne volonté et l'engagement des bénévoles des sociétés de sauvetage, dès lors que la complexité des opérations nécessitait une coordination des moyens d'intervention. Aux activités liées à la pêche professionnelle, s'ajoutent celles des navires de commerce, dont les dimensions sont en augmentation, dans un contexte de densification du trafic maritime et de développement des activités nautiques de loisirs.

À partir des années 1960, la situation évolue fortement : les incidents se multiplient, mettant en évidence l'insuffisance des moyens humains et techniques des Affaires maritimes pour y faire face. Dans ce contexte de mutation, marqué également par la création de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), une réorganisation des secours devient indispensable.

Le directeur des Affaires maritimes de Nantes, conscient de ces enjeux, propose alors la création d'une structure dédiée au soutien des opérations de sauvetage en mer. Cette initiative conduit à la

naissance du centre régional opérationnel de défense de Lorient, qui deviendra par la suite le CROSS Atlantique. Cette nouvelle organisation permet enfin de disposer d'un interlocuteur unique, capable de coordonner efficacement les opérations de secours en mer.

*En 1966, le premier centre s'appelait le CROD Lorient, le centre régional opérationnel de défense. Le nom a changé pour devenir le CROSS Atlantique en 1968. Désormais, l'ensemble des centres de coordination des secours en mer en France portent l'appellation de CROSS, à l'exception de deux d'entre eux : le COSS Nouméa et le JRCC (Joint rescue coordination center) Tahiti chargé de coordonner les opérations de sauvetage en maritime et aéronautique.*

#### Le CROSS Atlantique a donné l'impulsion nécessaire à la création des autres centres :

- le CROSS Méditerranée à La Garde (1968) ;
- le CROSS Manche à Jobourg (1971) ;
- le CROSS Gris-Nez (1977) initialement centre secondaire de Jobourg.

# 1980

## Montée en puissance

---

Au début des années 1980, les CROSS prennent de l'ampleur. Progressivement, des bâtiments spécifiques sont construits et les moyens, matériels et humains se développent. Cette évolution constitue une avancée majeure, les liaisons radios et les lignes téléphoniques étant initialement rares ou peu fiables, tandis que les infrastructures demeuraient provisoires et les effectifs limités. Ces années voient aussi la création d'un cinquième centre. Après la marée noire catastrophique provoquée par le naufrage du pétrolier libérien *Amoco Cadiz* en 1978 près de Portsall (nord-ouest du Finistère), le CROSS Corsen voit le jour en 1982 afin de renforcer la surveillance de la navigation au large des îles de Ouessant et de Molène.

Dernier né des centres implantés dans l'hexagone, le CROSS Med en Corse est installé dans les locaux de la base navale d'Aspretto (Ajaccio) depuis le 31 juillet 1985. Le CROSS Méditerranée en Corse, centre secondaire du CROSS La Garde (Toulon), assure la direction et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer le long et au large des 1000 km de côtes de la Corse.

# 1990

## Extension en outre-mer

---

En 1992 et 1993, le centre des opérations de sauvetage (COS) Martinique-Antilles et le COS La Réunion, spécialisés initialement dans la seule coordination du sauvetage, sont mis en place. Ils deviendront le CROSS Antilles-Guyane (2001) et le CROSS La Réunion (2004).

# 2000

## Nouvelles technologies et professionnalisation

---

1999 voit l'entrée en vigueur du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), qui permet de s'assurer que les navires puissent émettre les alertes de détresse où qu'ils soient et que celles-ci soient reçues par une organisation SAR à terre et d'assurer la diffusion des informations de sécurité maritimes. Conjuguée avec la fin du service militaire en 2000, elle confère une nouvelle dimension aux CROSS. La professionnalisation de tout le personnel des CROSS et l'avancée majeure concernant les outils opérationnels utilisés sont consacrées par la mise en place, dès 2005, de la certification ISO 9001, norme internationale de management de la qualité.

# 2010 / 2020

## Évolutions en outre-mer

---

En septembre 2016, le Maritime rescue coordination centre (MRCC) de Tahiti a fusionné avec l'Air rescue coordination centre (ARCC) pour donner naissance au Joint rescue coordination centre, le JRCC Tahiti.

Le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage de Nouvelle-Calédonie (COSS Nouvelle-Calédonie) se substitue au MRCC Nouméa (Maritime Rescue Coordination Centre) depuis janvier 2023.



# Depuis 2020

## Modernisation

Les infrastructures, en particulier les bâtiments qui accueillent les agents, ont été pour la plupart renouvelées. Les systèmes radar des trois centres de la Manche (Gris-Nez, Jobourg et Corsen) ont tous été renouvelés (le dernier remplacement ayant été finalisé en 2024). Les CROSS se sont par ailleurs dotés des dernières technologies pour leurs systèmes d'information, d'exploitation et de communication avec, par exemple, le remplacement des systèmes de communication moyenne fréquence (MF).

Des projets structurants sont en cours, notamment la rénovation de la tour du Stiff, sur l'île de Ouessant (Finistère) et la transformation du réseau via le programme CROSS Nouvelle Génération.

- ▶ **1966** Expérimentation du CROD à Lorient
- ▶ **1967** Officialisation du nouveau nom centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS Atlantique)
- ▶ **1968** Transfert du CROSS Atlantique à Étel – CROSS Étel
- ▶ **1968** Création du CROSS La Garde (Méditerranée)
- ▶ **1971** Création du CROSS Jobourg (Manche centrale)
- ▶ **1977** Création du CROSS Gris-Nez (Manche Est, Pas-de-Calais)
- ▶ **1982** Création du CROSS Corsen (Manche ouest – mer d'Iroise)
- ▶ **1992** Création du COS Martinique-Antilles
- ▶ **1997** Création du MRCC Nouméa
- ▶ **1998** Création du COS La Réunion
- ▶ **2001** Création du CROSS Antilles – Guyane (anciennement COS Martinique-Antilles)
- ▶ **2004** Création du CROSS Sud Océan Indien (anciennement COSRU)
- ▶ **2016** Création du JRCC TAHITI (anciennement MRCC Papeete)
- ▶ **2023** Création du COSS Nouvelle-Calédonie (anciennement MRCC Nouméa)

# LES CROSS EN ACTION



## SAUVETAGE

### La recherche et le sauvetage en mer

Un CROSS assure :

- la réception des alertes à partir d'une veille radio et téléphonique permanente, y compris celles émises par les balises de détresse et autres systèmes de communication par satellite ;
- la direction des opérations de recherche et de sauvetage.



## POLLUTIONS

### la surveillance des pollutions marines

Les CROSS de Jobourg, Corsen et La Garde recueillent les informations sur les pollutions marines et concourent à la recherche des auteurs d'infractions.



## PROTECTION

### la sûreté maritime

C'est le CROSS Gris-Nez qui assure cette mission. Le centre est le point de contact national pour la réception des alertes concernant des attaques subies par les navires sous pavillon français.



## NAVIGATION

### La surveillance de la navigation maritime

Un CROSS analyse les comptes rendus d'avarie des navires. Les CROSS de la Manche assurent un service de trafic maritime avec en particulier une surveillance renforcée dans les dispositifs de séparation du trafic (DST) où il y a une concentration élevée de navires, détectent les routes anormales ou à risque et identifient les contrevenants à la réglementation internationale pour prévenir les abordages en mer.



## INFORMATION

### la diffusion des renseignements relatifs à la sécurité maritime

Un CROSS diffuse vers les navires les renseignements essentiels à la sécurité maritime, par radio pour les bulletins météorologiques et par Navtex (*Navigational text messages*) pour les avis urgents en cas de modification des conditions de navigation pouvant entraîner des dangers.



## LES MOYENS DE COMMUNICATION RADIO ET DE SURVEILLANCE

### 1 réseau de capteurs AIS

(système d'identification  
automatique)

### 75 sites

implantés sur le littoral pour exercer  
la veille radio côtière et au large

### 15 000 opérations

conduites par an

### 4 radars

en Manche pour la surveillance de la  
navigation maritime

### 3 réseaux satellites

## ► L'État met à disposition

- Les bâtiments, les avions, les hélicoptères de la Marine nationale et les hélicoptères de l'Armée de l'air.
- Les patrouilleurs et les vedettes des Affaires maritimes.
- Les hélicoptères de la Sécurité civile.
- Les vedettes et les hélicoptères de la Gendarmerie et de la Gendarmerie maritime.
- Les vedettes, les avions et les hélicoptères des Douanes.

## ► Ils collaborent également avec les CROSS

- Tout navire qui se trouve à proximité d'une zone de détresse.
- Les vedettes et les canots de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), qui interviennent dans près de 50% des opérations dirigées par les CROSS.
- Les pompiers et les postes de secours des plages des collectivités locales.
- Le centre de consultation médicale maritime (CCMM) de Toulouse et les moyens spécialisés des SAMU (SAMU de coordination médicale maritime (SCMM) et SMUR maritime).



# LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU DES CROSS

*En 2022, le Gouvernement a initié une réflexion interministérielle en vue de moderniser le réseau des CROSS pour répondre aux impératifs de résilience et de soutenabilité du dispositif sur le long terme.*

L'organisation actuelle des CROSS, qui date des années 60, fait donc aujourd'hui l'objet d'un travail d'adaptation organisationnelle et fonctionnelle afin de continuer à répondre de façon optimale aux enjeux nouveaux et aux exigences de sécurité civile (sauvetage et assistance) et de surveillance des activités maritimes. En effet, les CROSS font face à une activité toujours plus diversifiée et croissante, dans un contexte de tension permanente, avec un risque de rupture capacitaire.

*C'est de ce constat que découle le projet CROSS de nouvelle génération lancé par le ministère chargé de la Mer et de la Pêche.*

Pendant 18 mois, la DGAMPA a associé les préfets maritimes, les services concernés (DIRM et directeurs de CROSS), ainsi que le SG mer et l'état-major de la marine nationale, et identifié 4 axes de réforme, tous sous-tendus par un volet de modernisation de la gestion des ressources humaines :

## AXE 1

Il consiste à instituer un **CROSS fonctionnel par façade maritime**, avec deux sites (2 MRCC) sur chacune des façades. L'objectif est d'accroître la **résilience du dispositif** en développant les possibilités de transfert d'activités entre MRCC en cas de pic du nombre d'événements de mer, mais aussi de développer la transversalité des fonctions de préparation à la mission (formation, administration, soutien technique...).

## AXE 2

Il prévoit la création d'un service national d'appui au traitement de l'information maritime, pour améliorer notre **capacité d'analyse de gros volumes d'informations maritimes** sur de vastes zones de responsabilité, en utilisant les outils les plus performants et innovants (données spatiales, anticipation des situations à risque, intelligence artificielle à terme...).



Véritable ouvrage emblématique du dispositif de surveillance en mer d'Iroise, cette tour joue un rôle essentiel : elle accueille les radars du CROSS de Corsen ainsi que les équipements radios répondant aux standards du Système Mondial de Détresse et de Sécurité Maritime (SMDSM), indispensables à la sécurité maritime.

## AXE 3

Il concerne l'institution d'un **service de soutien technique à compétence nationale, visant à renforcer les capacités de maintien en condition opérationnelle** des CROSS et de leurs 70 stations radioélectriques déportées.

## AXE 4

Il fixe l'organisation d'un service d'**entraînement et de formation opérationnelle**, qui assurera et facilitera la montée en compétence des personnels affectés en CROSS grâce, notamment, à un parcours d'intégration rénové et à davantage de formation pratique sur simulateur.

Une phase de mise en place et d'expérimentation est actuellement en cours et une nouvelle réunion du comité stratégique associant l'ensemble des acteurs de la fonction garde-côte est programmée au début de l'été en vue de faire un point sur l'avancement des travaux des différents axes du projet.

L'objectif du ministère chargé de la Mer et de la Pêche est une mise en œuvre d'un réseau des CROSS dans une organisation rénovée dès 2027.

# SUR LE TERRAIN

# PAROLES

# D'AGENTS



## MARVYN ROBARAUD

**Guetteur sémaphorique<sup>1</sup> / Chef de quart<sup>2</sup> au JRCC<sup>3</sup> Tahiti depuis 3 ans**

### Quelles sont les spécificités de votre métier ?

Le chef de quart assure simultanément plusieurs missions essentielles : la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer, l'assistance aux personnes et aux biens, ainsi que la surveillance du trafic maritime. À ces responsabilités s'ajoutent des missions d'enquête, notamment en cas de pollution maritime, ainsi que la diffusion d'informations de sécurité à destination des usagers de la mer. La particularité du poste réside dans sa polyvalence et son niveau d'exigence : le chef de quart du JRCC Tahiti doit être capable d'assurer l'ensemble de ces missions en continu, tout en maintenant un haut niveau de vigilance et de réactivité.

### En quoi votre travail est essentiel pour la sécurité en mer ?

Ce métier est indispensable, car il permet de centraliser l'information, de coordonner les moyens de secours et d'assurer une réponse rapide et efficace face aux situations d'urgence. Il constitue également une présence permanente, rassurante pour l'ensemble des usagers de la mer

### Comment imaginez-vous votre métier dans 40 ans ?

J'espère que notre métier continuera d'évoluer grâce à des technologies toujours plus performantes, permettant d'améliorer la rapidité et la précision des opérations.

Le monde change, les outils évoluent, mais l'essentiel restera le même : rester connectés, réactifs et capables d'agir efficacement pour sauver des vies.

<sup>1</sup> Un guetteur sémaphorique est un militaire de la Marine nationale spécialisé dans la surveillance maritime. Il sert en sémaphore et dans les CROSS.

<sup>2</sup> un chef de quart est la personne responsable, pendant une période donnée, de la conduite des opérations et de la coordination des équipes en service (souvent en horaires décalés ou en 24h/24 dans les centres opérationnels).

<sup>3</sup> JRCC : Joint Rescue Coordination Centre. En français : centre conjoint de coordination de sauvetage.

<sup>4</sup> RSM : réseau de surveillance maritime



## MARIE REBOUD

**Coordinatrice des missions de sauvetage et cheffe du service opérations navigation/RSM<sup>4</sup> au CROSS depuis septembre 2025**

### Quelles sont vos missions ?

Une fois par semaine, je prends la permanence pour 24 h : mon rôle est de coordonner les opérations d'assistance et de sauvetage en mer menées par l'équipe de quart, de décider de l'engagement des moyens, de déterminer la tactique d'opération, les zones de recherche et de rendre compte au directeur et aux autorités. Le reste du temps, je suis en charge du service navigation/RSM : nous faisons le suivi des opérations sur les navires entretenons les relations avec nos partenaires, organisons la formation initiale et continue,...

### Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Passionnée de mer et de sports nautiques, j'ai découvert le rôle des CROSS dans le cadre de ma pratique : j'ai été fascinée par l'idée de pouvoir être un jour de l'autre côté de la VHF, pour me mettre, à mon tour, au service de la sécurité de celles et ceux qui vont en mer, pour le travail ou les loisirs. C'est pourquoi j'ai passé le concours pour devenir administratrice des Affaires maritimes, en rêvant d'être affectée en CROSS.

### En quoi votre travail est essentiel pour la sécurité en mer ?

Les CROSS structurent toute la chaîne de sauvetage en mer : nous participons à des actions de prévention auprès des professionnels de la mer, du grand public ou encore des coureurs au large, nous animons un réseau de partenaires, professionnels et bénévoles, qui concourent au sauvetage en mer et nous participons à faire le lien vers la terre, avec des acteurs qui ne sont pas des spécialistes du maritime !





## JAHYAN LENDO

**Chef de quart polyvalent au CROSS Gris-Nez depuis 3 ans**

### Qu'est-ce qui vous motive au quotidien ?

Le fait de ne jamais savoir ce que l'on va faire, ni quel type d'opération on va gérer. À Gris-Nez, nous avons la particularité de travailler à l'international : ce n'est pas donné à tout le monde de faire

le tour du Globe depuis son siège ! Et puis, il y a l'esprit d'équipage : au CROSS, on ne travaille jamais seul.

### Qu'est-ce que le grand public (les usagers de la mer) peut faire pour vous faciliter la tâche ?

Respecter les règles de navigation et bien se préparer avant de prendre la mer : vérifier la météo, avoir le matériel de sécurité à bord et rester joignable. Une bonne anticipation de leur côté nous permet d'être plus efficaces et d'intervenir plus rapidement si nécessaire.

### Comment imaginez-vous votre métier lors du centenaire des CROSS dans 40 ans ?

À l'avenir, ce métier sera sans doute assisté par de l'intelligence artificielle. Cependant, le jugement humain et la prise de décision en situation d'urgence resteront irremplaçables. La mer reste un milieu imprévisible, que seule l'expérience humaine peut pleinement appréhender.



## ARTHUR MAREST

**SNSM<sup>5</sup> / Station de Barfleur**

**Bénévole au sein de la SNSM depuis 2019, Chef de station à Barfleur depuis 2023**

### Quelles sont vos missions ?

En tant que bénévole de la SNSM, notre rôle principal est de porter secours à toute personne en détresse. Nous effectuons également de l'assistance à navire en difficulté, ce qui consiste à sécuriser et ramener un navire qui ne parvient pas à rejoindre la côte. Enfin, la SNSM agit également sur le volet préventif, afin de limiter au maximum les interventions qui auraient pu être évitées.

### En quoi consiste votre collaboration avec le CROSS ?

Notre collaboration avec le CROSS s'exerce à chaque étape des opérations. Elle intervient lorsque le CROSS coordonne une mission de recherche ou de sauvetage à laquelle notre station SNSM participe, mais aussi lorsque nos bénévoles signalent une situation observée en mer.

<sup>5</sup> SNSM : Société nationale de sauvetage en mer



## VINCENT TENOUX

**Sécurité civile / Pilote d'hélicoptère**

**SDIS (service départemental d'incendie et de secours) d'Ajaccio**

### **En quoi consiste votre collaboration avec le CROSS ?**

Les Dragon sont des hélicoptères étatiques de la DGSCGC, direction du ministère de l'Intérieur. Ses missions sont diverses mais principalement axées sur le secours aux personnes. À ce titre, les Dragon positionnés sur les diverses façades maritimes, participent à l'action de l'État en mer et sont ainsi amenés à collaborer étroitement avec les CROSS, que ce soit pour la lutte contre la pollution maritime ou les missions de secours.

### **En quoi celle-ci est-elle indispensable ?**

Le CROSS met en œuvre une multitude de moyens différents Il est donc important pour un CROSS de connaître les particularités de la Sécurité civile et inversement. Pour cela, les échanges doivent être fluides et réguliers. C'est cette collaboration de long terme qui est importante pour que le jour J, nous ayons seulement à nous concentrer sur la mission et non sur le mode d'emploi.



# CONTACTS

## MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MER ET DE LA PÊCHE

[www.ecologie.gouv.fr/](http://www.ecologie.gouv.fr/)  
Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

### ► CROSS GRIS-NEZ

Audinghen - 62179 Wissant  
Tél. : 03 21 87 78 20  
Mél : [gris-nez@mrccfr.eu](mailto:gris-nez@mrccfr.eu)

### ► CROSS JOBOURG

Route d'Auderville  
50440 Jobourg Cedex  
Tél. : 02 33 52 78 23  
Mél : [jobourg@mrccfr.eu](mailto:jobourg@mrccfr.eu)

### ► CROSS CORSEN

Route de Corsen - 29229  
Plouarzel  
Tél. : 02 98 89 61 55  
Mél : [corsen@mrccfr.eu](mailto:corsen@mrccfr.eu)

### ► CROSS ÉTEL

Avenue Louis-Bougo  
Château de la Garenne - 56410  
Étel  
Tél. : 02 97 29 34 34  
Mél : [etel@mrccfr.eu](mailto:etel@mrccfr.eu)

### ► CROSS LA GARDE

Chemin du Fort-Sainte-Margue-  
rite  
BP 70069 - 83130 La Garde  
Tél. : 04 94 61 71 10  
Mél : [lagarde@mrccfr.eu](mailto:lagarde@mrccfr.eu)

### ► CROSS ANTILLES- GUYANE

16, boulevard de la Marne  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 70 92 92  
Mél : [antilles@mrccfr.eu](mailto:antilles@mrccfr.eu)

### ► CROSS SUD OCÉAN INDIEN

Base navale - Port des Galets  
Rond-point de la Glacière - BP  
80061  
97822 Le Port Cedex  
Tél. : 0262 71 15 92  
Mél : [reunion@mrccfr.eu](mailto:reunion@mrccfr.eu)

### ► COSS NOUVELLE- CALÉDONIE

Quartier Alleyron  
BP 38 - 98843 Nouméa  
Nouvelle-Calédonie  
Tél : +687 292332  
Mél : [operations@mrcc.nc](mailto:operations@mrcc.nc)

### ► JRCC TAHITI

BP 9420 - 98715 Papeete CMP  
Tél : (689) 40 54 16 16  
Mél : [contact@jrcc.pf](mailto:contact@jrcc.pf)

TÉMOIN OU VICTIME  
D'UN PROBLÈME EN MER ?



APPELEZ LE CROSS

**DEPUIS LE LITTORAL,**

le numéro de téléphone  
national d'urgence, c'est le :

**196**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE  
OU UN PORTABLE

**EN MER,**

j'utilise le canal :

**16**

DE MA VHF  
JE DEMANDE LE CROSS



[mer.gouv.fr](http://mer.gouv.fr)